

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 200 fr. ; ÉTRANGER : 400 fr.

(Compte chèque postal : 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 1^{re} SÉANCE

Séance du Mercredi 10 Décembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Message de M. le Président de la République, président de l'Union française.
2. — Constitution du bureau d'âge.
3. — Décret de convocation de l'Assemblée.
4. — Discours de M. le président d'âge.
5. — Fixation de la date de la prochaine séance.

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT,
président d'âge.

La séance est ouverte à quinze heures.

(M. Vincent Auriol, Président de la République, président de l'Union française, entre en séance, accompagné de MM. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, Robert Schuman, président du conseil des ministres, Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, Léon Jouhaux, président du Conseil économique, ainsi que de MM. les membres du Gouvernement.)

— 1 —

MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, PRÉSIDENT DE L'UNION FRANÇAISE

M. Albert Sarraut, président d'âge. M. le Président de la République, président de l'Union française, va donner connaissance du message qu'il adresse à l'Assemblée de l'Union française.

(Au moment où M. le Président de la République monte à la tribune, les membres de l'Assemblée se lèvent et applaudissent longuement.)

M. Vincent Auriol, Président de la République, président de l'Union française. Mesdames, messieurs, le président de l'Union française est fier et heureux de saluer, en cette séance solennelle, la première Assemblée de l'Union française.

A vous, qui venez de toutes les parties du monde, vous, de tous pays, de toutes religions, de toutes races, de toutes origines, de toutes conditions, à vous tous, citoyens de l'Union française, aux peuples que vous représentez, la France adresse avec joie son fraternel salut. (Applaudissements.)

Vous participez à une grande création — hier grande espérance, aujourd'hui, grande réalité — car jamais, en aucun temps, en aucun pays du monde, on ne vit se constituer, par delà les mers et à travers les continents, pareille union de nations et de peuples qui, selon les termes magnifiques du législateur, « dans l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion, mettront en commun ou coordonneront leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité ».

Non, jamais, en aucun temps, en aucun pays du monde, on ne vit réaliser pareille association d'hommes et de peuples, de nations, largement, librement ouverte à ceux qui voudront y entrer, pareille synthèse humaine, que le cadre même de ce palais prestigieux, chargé de tant de souvenirs, nous invite à considérer à la fois comme l'aboutissement d'une longue et glorieuse histoire et comme la promesse d'un devenir riche de nobles et fécondes réalisations.

Nous n'oublions pas de quels sacrifices, de quelles initiatives, de quels tâtonnements aussi et de quelles erreurs — mais

qui nierait cette grande loi de l'évolution des sociétés humaines ? — et surtout de quelles découvertes, de quels efforts sublimes, de quels héroïsmes séculaires notre communauté tire sa force et sa signification.

Comme la nation française, elle s'élabore, elle se façonne lentement dans la douleur et dans la gloire, à travers les crises et les vicissitudes ; et, en même temps que la vie s'organise, s'élève l'idéal qui fait vivre. Car s'il a fallu d'abord découvrir le monde, si les armes ou les croyances se sont parfois heurtées avant de s'associer, si l'exploitation et la création des richesses furent souvent la marque du seul esprit d'expansion économique, la vocation française s'affirme dès les commencements, soucieuse du respect de l'homme, éprise de solidarité et de perfectionnement mutuel, tendant de plus en plus précisément, au fur et à mesure que l'œuvre s'achève, à l'organisation d'une vie commune.

Là où la France est venue, jamais les hommes n'ont été chassés ou refoulés, jamais de ces migrations ou de ces exterminations qui forment la trame lugubre de tant d'autres histoires. (Applaudissements.)

Colbert disait déjà : « Il faut appeler les habitants du pays en communauté de vie avec les Français » et Liautey lui fait écho deux siècles et demi plus tard quand il nous propose l'idéal « d'un groupement d'humanité où des hommes, si divers d'origine, d'habits, de professions et de races, poursuivent, sans rien abdiquer de leurs conceptions individuelles, la recherche d'un idéal commun, d'une commune raison de vivre ».

Il a fallu certes un demi-siècle pour que la devise de la Révolution française, qui

demeure la devise de la IV^e République : Liberté, Egalité, Fraternité (*Vifs applaudissements*), fut sanctionnée par l'immortel décret du 27 avril 1848, dont nous fêterons bientôt le centenaire, et que l'esclavage fut entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*) Mais malgré la lenteur des accomplissements, c'est bien le même génie qui se reconnaît. C'est celui de Victor Schœlcher qui, en même temps qu'il rédigeait l'acte d'abolition, préparait un projet sur l'instruction publique pour combattre cette autre redoutable servitude de l'ignorance. (*Applaudissements.*)

C'est celui de tous ces chefs, de tous ces administrateurs, de tous ces missionnaires, de tous ces défricheurs, de tous ces médecins, de tous ces instituteurs, de toutes ces élites métropolitaines ou autochtones qui, combattant les préjugés, la misère, la maladie, ont forgé notre destin commun.

Cette œuvre, il serait trop peu de dire que deux guerres, en moins de trente ans, viennent d'en mettre à l'épreuve la solidité et la vitalité, car l'Union française s'est inscrite dans les faits, avant même que le législateur n'en consacre les institutions.

L'Union française ? Mais n'était-elle pas dans les cœurs de ces populations d'outre-mer qui, aux heures sombres où la France métropolitaine était momentanément paralysée, ont été les premières à résister, ont continué le combat, se serrant autour d'un Félix Eboué et d'un Leclerc, dont je tiens aujourd'hui à associer les noms en un fervent et reconnaissant hommage ? (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

L'Union française ? Mais n'animait-elle pas tous ceux qui, sous toutes les latitudes, ont lutté contre le racisme, contre tous les racismes : tous ceux qui, oui, sans distinction de couleur, de race ou de religion, ont versé leur sang pour la liberté de la France, parce qu'ils comprenaient que la défaite de la France serait leur servitude ? (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

L'Union française ? Mais c'est elle qui a rendu la France à elle-même. Et s'il est vrai que la force d'une communauté se mesure aux dévouements et aux sacrifices qu'elle suscite et à l'idéal qu'elle exalte, alors prenons d'abord pleinement conscience de la vie et de la réalité de notre Union.

Cette collectivité, à la fois une et variée, puisqu'elle entend réunir les départements et territoires d'outre-mer d'une part, et d'autre part, les territoires et les Etats associés, devait naturellement s'exprimer en des institutions qui l'organisent, en respectant toutes les différences, toutes les évolutions, toutes les libertés nationales, mais en préparant par la solidarité de tous le plein épanouissement de chacun.

Avec la présidence et le haut conseil qui seront mis en place prochainement, votre Assemblée est un des organes centraux de l'Union. Par sa composition, que voudront compléter bientôt de nouvelles présences, elle en reproduit la riche et féconde diversité. Par ses pouvoirs, elle a non seulement qualité pour donner des avis sur les projets ou propositions que l'Assemblée nationale, les Gouvernements de la République ou les Etats associés croient devoir lui soumettre, mais pour prendre elle-même l'initiative de propositions à l'Assemblée, au Gouvernement de la République ou au haut conseil de l'Union française.

Ainsi êtes-vous directement associés à l'orientation ou à l'élaboration de la législation d'outre-mer. Ainsi êtes-vous désignés pour vous tourner vers l'étude des grands problèmes matériels et moraux que posent, pour l'Union, dans un monde en perpétuelle évolution, les techniques modernes de production, de communication et d'échanges.

Aussi bien, conscients et fiers de vos devoirs et de vos responsabilités, ne décevrez-vous pas l'espoir que les Etats, les peuples, les citoyens de l'Union, mettent en vous et ferez-vous justice, par vos réalisations, des appréhensions, des critiques, des exigences ou des doutes qu'expriment, à l'extérieur ou à l'intérieur, le scepticisme ou la malveillance. Nous avons pour nous l'avenir. Nous avons à conduire, avec tout à la fois hardiesse et prudence, les peuples, unis à notre destin, à la pleine expression de leur personnalité, à leur plein développement, à leur pleine liberté. C'est dans cette communauté, et par cette communauté, à laquelle ils participent, qu'ils apprendront progressivement et plus ou moins rapidement selon leur degré de maturité à « s'administrer eux-mêmes et à gérer leurs propres affaires », comme le prévoit le Préambule de la Constitution. Cette œuvre nouvelle crée des devoirs nouveaux et nous avons à la préserver, aussi bien contre une hâte ou des simplifications démagogiques qui, parmi les intérêts ou les convoitises qui divisent encore le monde, la détourneraient de ses fins, que contre des inerties et des nostalgies stériles qui méconnaîtraient la poussée du progrès comme les exigences de la justice. (*Vifs applaudissements.*)

Un même idéal nous unit, une même passion pour la liberté, un même respect de la dignité des hommes dans la diversité de leurs croyances et de leurs civilisations, un même souci d'élever matériellement et moralement la condition humaine. C'est à la réalisation de ces aspirations communes, vivifiées par tant de sacrifices communs, à l'édification fraternelle d'une grande communauté rayonnante et agissante que vous convie le président de l'Union française. (*Longs et vifs applaudissements.*)

M. le président d'âge. Je prie nos collègues de bien vouloir demeurer à leur banc.

(*M. le Président de la République quitte la salle des séances ainsi que M. le président de l'Assemblée nationale, M. le président du conseil des ministres, M. le président du Conseil de la République et M. le président du Conseil économique.*)

(*M. le président d'âge, après avoir accompagné M. le Président de la République, reprend place au fauteuil.*)

CONSTITUTION DU BUREAU D'AGE

M. le président d'âge. J'ai appelé les six plus jeunes membres présents à siéger au bureau pour remplir les fonctions de secrétaires d'âge.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont : M. Laurin, M. Saidou Djermakoye, M. Lautissier, M. Lachenal, M. Kemajou, M. Duqueroix.

Mesdames, messieurs, le bureau d'âge de l'Assemblée de l'Union française est constitué.

— 3 —

DECRET DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

M. le président d'âge. Je donne lecture du décret portant convocation de l'Assemblée de l'Union française :

« Le Président de la République, président de l'Union française,

« Vu l'article 69 de la Constitution de la République française,

* Décrète :

« Art. 1^{er}. — L'Assemblée de l'Union française est convoquée pour le mercredi 10 décembre 1947.

« Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 3 décembre 1947.

« VINCENT AURIOL.

« Par le Président de la République, président de l'Union française,

« Le président du conseil des ministres,

« SCHUMAN.

« Le garde des sceaux,

ministre de la justice,

« ANDRÉ MARIE. »

En conséquence, je déclare ouverte la session de l'Assemblée de l'Union française.

— 4 —

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président d'âge. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, pour les hommes qui sont au crépuscule de leurs jours, il n'est pas de joie plus haute et plus douce à la fois que celle de saluer la promesse de lumière et d'espoir qu'apporte sur l'horizon la naissance des aurores. Le vieillard que son âge appelle en cet instant à l'honneur de s'adresser à vous, salue ainsi, avec une émotion heureuse, la grande espérance nationale et humaine qui se lève sur la naissance de cette Assemblée.

Voici qu'une nation illustre, dont le génie a respéculé séculairement dans l'univers, a délibéré de réunir en ce lieu, comme au foyer d'une même famille, ses fils de la métropole et ceux de ses autres enfants qui vivent à travers le globe sous l'égide de son drapeau. Cette nation se délivre à peine du sanglant cauchemar d'une épreuve où sa destinée, comme celle de tous les humains, a risqué de sombrer sous les coups de la plus effroyable entreprise d'asservissement. Dans le combat qu'elle a dû mener jusqu'à sa victoire, cette nation a vu, de l'au delà des océans, accourir auprès de leurs frères de ce sol les frères lointains de tous les continents. Et sa résistance stoïque à l'envahisseur a puissamment pris pied, tout d'abord, sur le bloc compact de ce domaine d'outre-mer dont des cœurs indomptables comme celui du gouverneur Eboué lui portaient l'hommage ardent de leur fidélité. (*Applaudissements.*)

La communauté de l'épreuve ne devait-elle pas, dès lors, commander entre tous ceux qui l'avaient subie la solidarité des lendemains ? La fraternité scellée dans le combat ne devait-elle pas survivre, et plus largement encore, après qu'il avait

cessé ? Et parce que les angoisses avaient été les mêmes, les souffrances partagées, les sacrifices également consentis, parce que, pour le salut de la mère patrie de tous, ses défenseurs avaient versé par les plaies d'une chair semblable un sang dont le rouge est le même sous la couleur diverse des visages, ne fallait-il pas qu'après le serment de mourir ensemble s'affirmât la volonté de vivre ensemble, dans la pérennité d'une union où le symbole de la France totale, de la France de cent dix millions d'âmes, se renouvellerait sous la loi des rapports conçus entre tous ses fils selon l'égalité des membres de la famille nationale ? (Applaudissements.)

La France, la glorieuse France, la France immortelle a pensé que cela devait être. Elle l'a pensé sans hésiter, et sans hésiter elle l'a fait. D'aucuns ont pu s'émouvoir de ce qu'ils estimaient une aventure. La France ne s'est pas arrêtée au calcul de ses aléas. Elle a laissé parler d'abord son cœur et son sens d'humanité. Ce qu'elle a fait, en créant le régime de l'Union française, c'est la première fois qu'un grand pays l'a tenté. C'est la première fois que, dans le monde, s'édifie ainsi une vaste communauté où l'esprit de liberté, conjugué avec le sens de la fraternité, construit un rassemblement humain dans lequel toute sujétion, toute vassalité s'effacent sous la règle des relations qui, désormais, résorbent l'ancienne figuration de l'Empire dans l'image neuve de l'Union.

Et cela, ce grand acte là, il est bien, en vérité, dans la tradition même, dans la tradition profonde de cette France dont j'ai dit un jour qu'elle ne peut avoir deux visages, celui de la liberté tourné vers sa métropole, celui de l'oppression tourné vers ses colonies, et qu'un pays comme le nôtre, où qu'il aille et qu'il agisse, doit pouvoir se dire que partout il reste fidèle à lui-même. (Applaudissements.)

Ce pays, dans les siècles passés, a dû, comme les autres, obéir à la loi irrésistible d'impulsion qui déployait l'essor de l'entreprise au loin. Il ne pouvait échapper à l'appel du large que faisait retentir sur ses rivages le grondement de trois mers. Il eût signé sa déchéance en laissant s'accomplir sans lui, et en dehors de lui, le phénomène d'expansion par lequel l'initiative européenne, jaillie des exigences d'une masse vivante sans cesse accrue, devait nécessairement se porter vers les continents comblés par la nature d'une accumulation de ressources stérilement figées dans l'atonie de civilisations impuissantes à les mettre en œuvre et à les verser dans la circulation universelle où s'alimentent les besoins humains.

Mais, plus encore que le commandement impérieux de ces nécessités, la France devait entendre au tréfonds d'elle-même la voix de cet humanisme, de ce sens généreux d'altruisme qui est, à travers l'histoire, le signe même de son génie. Il est constant et remarquable que la plupart de ses randonnées d'outre-mer ont eu pour origine la défense des faibles et des opprimés. Les opérations qu'elle décide vont punir des massacres d'apôtres, secourir des victimes implorant son appui, protéger des peuples indigènes contre l'atroce tyrannie de roitelets sanguinaires. Et, lorsqu'en son nom, des Brazza viennent en Afrique, jamais ils ne placent sur un territoire le fanion de son autorité sans avoir d'abord le plein accord des représentants du pays. (Applaudissements.)

Et c'est parce que telle est son âme que de bonne heure, et la première, la France transformera l'esprit primitif de la colonisation. Celle-ci, au début, est marquée

presque partout de la tare de la spoliation et du sceau du droit du plus fort. La France des Droits de l'Homme ne saurait couvrir d'un tel pavillon aucune de ses tutelles. Elle a promulgué, pour l'action lointaine, une doctrine dont les règles morales et juridiques se sont substituées aux abus de pouvoirs des premiers jours. Cette doctrine insiste sur les devoirs du colonisateur beaucoup plus que sur ses droits. Elle s'est dégagée de la vieille étroitesse du Pacte Colonial. Elle est franche et elle est nette. Je l'ai jadis maintes fois exposée. Je l'ai définie avec clarté, il y a déjà bientôt trente ans, devant les élèves de l'Ecole nationale chargée de former les administrateurs d'outre-mer.

Cette doctrine ne ruse pas et ne triche pas. Elle reconnaît, elle déclare que le fait colonial originel a été un acte de force au profit d'un intérêt égoïste. Il a été un épisode de la grande concurrence qui a projeté par le monde l'âpre recherche internationale des matières premières, des débouchés économiques et des points d'appui politiques. Il a été une entreprise unilatérale, accomplie par le plus puissant sur le moins fort, et, à ses débuts tout au moins, sans aucun souci d'altruisme.

Mais la France, la première, s'est dressée contre cette conception pour en répudier l'iniquité. C'est elle qui, dans la terre d'outre-mer, a fait au-dessus des autres richesses, la découverte la plus haute : l'homme, notre parent, le frère de couleur. L'honneur de la France est d'avoir compris, avant quiconque, la valeur d'humanité des populations attardées et l'obligation sacrée de respecter et d'accroître cette valeur. Elle repousse les préjugés de race et le dogme qui proclame d'irréductibles infériorités.

Dans l'action coloniale telle que la France l'a comprise, en lui donnant pour loi la solidarité humaine, il n'y a plus droit du plus fort, mais bien droit du fort à aider le plus faible, afin d'en faire non plus le sujet, mais l'associé ; la terre exotique n'est plus simplement un comptoir, un dépôt de denrées, un marché ; les colonies désormais sont des créations d'humanité, des parties solidaires de la cité française, dont, au même titre que les autres fractions du territoire national, on va par le progrès scientifique, moral, économique et politique, favoriser l'accès à de plus hauts destins, sans fixer une limite aux ascensions de leur évolution intellectuelle, sans fermer d'aucune barrière l'accès de leurs habitants aux pouvoirs de gestion ou de gouvernement qu'ils se seront montrés capables d'exercer.

Voilà ce qu'est, et ce que reste la doctrine française et comment elle préfigure, comment elle a préparé l'ordre nouveau des rapports qui, dans la France totale, vont regir la communauté familiale de la mère patrie et des foyers d'outre-mer.

Cela, mesdames et messieurs, devait être dit au seuil même de vos travaux. Que la France d'hier ait ouvert la voie au geste plus hardi, aux initiatives plus larges de la France d'aujourd'hui, et qu'ainsi celle-ci soit moins une innovatrice qu'une continuatrice, il faut que ceci soit constaté pour la dignité même de la France de toujours. Et pas plus que ne doit être oblitéré le souvenir d'une tradition libératrice qui existait avant nous, pas plus n'avons-nous le droit d'effacer de nos mémoires l'œuvre immense accomplie par l'effort français, œuvre morale et matérielle, réaliste et idéaliste à la fois et qui, dans son devoir primordial d'élévation, des êtres en capacité et en valeur humaines, a déployé

une ardeur pour laquelle elle ne put souhaiter de récompense plus haute et de témoignage plus éclatant que la présence même sur ces bancs de nos frères d'outre-mer, formés par l'école de France à l'accomplissement de leur mission. (Vifs applaudissements.)

A coup sûr, cette œuvre coloniale dont je parle avec la légitime émotion d'un homme qui en a porté et aimé le noble fardeau, elle a eu ses lacunes, ses erreurs, ses défauts, ses tares, ses imperfections. C'était inévitable. Si elle eût été parfaite, c'est que les hommes ne seraient plus des hommes ; les légendes sacrées elles-mêmes confessent les malfaçons des dieux.

Nos malfaçons de simples hommes en terre d'outre-mer, il nous appartient de les corriger. Il faut parachever le meilleur de ce qu'on a fait et conduire l'œuvre elle-même à tous ses aboutissements, avec, à la fois, la générosité et l'audace des inspirations que nous dictent les transformations politiques, légales, sociales, matérielles issues des commotions de la guerre. C'est pour s'employer à ce devoir que la France convoque ici ses fils au travail en commun, à la libre délibération, à la confrontation publique des sentiments, des compétences, des opinions, dont l'expression licite ne doit pas connaître d'entraves.

Quelque affluence qui se presse sur ces bancs, il y a encore des places vides que tous nous souhaitons voir bientôt remplies par les mandataires que nous attendons des territoires d'Afrique, de l'Inde et des Etats associés ; on ne m'en voudra pas si, lorsque j'en forme le vœu, je me retourne instinctivement vers ces frères jaunes de l'extrême-Asie à l'affection desquels j'ai dû les meilleures heures de ma vie. (Applaudissements.)

Dans le moment où j'envisage avec espoir et confiance les effets du labeur qui sera le vôtre, je n'ignore pas que cette Assemblée n'est investie que de pouvoirs limités. La Constitution même nous en a mesuré l'étendue. Elle nous assigne un rôle consultatif touchant les problèmes qui nous seront soumis. La décision légale, la décision dernière, appartient à l'Assemblée nationale souveraine. Mais cette décision même ne peut intervenir qu'après que votre examen, obligatoirement sollicité, vos discussions, vos critiques ou vos approbations auront fourni les éléments d'une solution éclairée. Et n'oubliez pas, d'autre part, qu'un droit d'initiative vous appartient qui, dans la forme des propositions de résolution, vous permet de saisir de vos suggestions le Gouvernement et l'Assemblée nationale, même sur les problèmes de principe où le pouvoir législatif a été formellement réservé à celle-ci.

Telle qu'elle est, votre tâche est grande et votre rôle peut être décisif.

Mais c'est à deux conditions, c'est dans le respect de deux stipulations, que vous permettrez sans doute, à votre doyen d'âge de franchement élucider.

La première, c'est que l'Assemblée de l'Union française voie respecter de tous, et partout, le statut, les droits, les pouvoirs, les conditions d'existence et de fonctionnement qu'elle tient de la lettre ou de l'esprit de la Constitution elle-même. (Applaudissements.)

Elle n'entend empiéter sur aucun domaine qui ne soit le sien, ni réclamer autre chose que les égards qui lui sont dus. Mais elle compte que rien ne sera tenté, directement ou indirectement, pour que son institution ne reste qu'une structure de façade, une promesse sans lendemain. Nous sommes une représentation délibérante et non pas une figuration de théâtre. (Vifs applaudissements unanimes.)

Je n'imagine pas que parmi les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, aucun esprit imprudent veuille risquer la déception de nos familles lointaines auxquelles l'impression serait donnée que la création de cette Chambre n'a été qu'une concession platonique. Mais on a tant parlé, ailleurs qu'ici, de l'excès d'une représentation d'outre-mer dans trois assemblées, que nous devons nous prémunir contre un oubli de notre rôle en déclarant clairement que nous ne saurions y consentir.

Nos droits d'ailleurs seront d'autant mieux reconnus — et j'en viens ici à la seconde condition — que nous aurons tout fait nous-mêmes pour justifier notre raison d'être par la valeur, la méthode, l'ordre et la fécondité de nos travaux.

A cet égard, votre investiture même fait à vos consciences un appel dont je suis bien sûr qu'il sera par tous entendu. Il n'est aucun de vous qui ne soit pénétré de la gravité de la mission qui nous incombe, de la noblesse émouvante du but qu'elle doit atteindre. Dans un monde agité de tant de tressaillements et bouleversé par tant de séismes politiques, donner ici un grand exemple, préparer la forte armature d'une communauté préfigurant peut-être cet univers de demain où les hommes, cessant d'être des loups pour

les hommes, dégageront les rythmes d'harmonie selon lesquels s'ordonnera l'unité de la grande famille humaine, quel haut idéal, mesdames et messieurs, et comme il est fait pour susciter les plus enthousiastes ferveurs. Songez-y. Songez à ce que peut être, pour l'enseignement des autres peuples, cette image de l'Union française, où les dissemblances d'origine et les disparités techniques, fondues au creuset fraternel dont la présence française doit partout alimenter la flamme, composeront le métal d'un bloc invulnérable aux chocs de la destinée. De ce grand œuvre vous allez être les ouvriers. On attend que vous l'abordiez dans la sérénité, la maturité, la clairvoyance des disciplines volontaires qui conduiront le labeur poursuivi sur votre chantier.

Vous tenez entre vos mains le succès insigne ou l'échec redoutable d'une entreprise magnifique. Vous allez travailler pour le présent, mais aussi et surtout pour l'avenir, celui de vos cités, de vos familles, de vos enfants.

Vous êtes appelés à écrire à votre tour une belle page d'histoire dans ce cadre illustre que la France a choisi pour vous parmi ceux où rayonnent davantage les fastes glorieux de son histoire.

Je veux, ardemment, proclamer ma foi dans la tâche que vous allez accomplir, pour la grandeur de la France et de la République. *(Les membres de l'Assemblée se lèvent et applaudissent vivement M. le président d'âge.)*

— 5 —

FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE SEANCE

M. le président d'âge. L'Assemblée voudra sans doute procéder à l'organisation de ses travaux lors de sa prochaine séance ?...

Je propose que cette séance ait lieu demain jeudi à quinze heures. *(Assentiment.)*

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures quarante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française.

R. HINGRE.